

Burundi : la prochaine présidentielle est "anti-constitutionnelle" dit l'opposition

APA, 23-06-2010 L'opposition burundaise annonce qu'elle ne reconnaîtra pas le chef d'Etat issu de la prochaine "anti-constitutionnelle" Bujumbura (Burundi) - Les partis politiques contestataires des élections communales du 24 mai dernier réunis au sein de l'Alliance des Démocrates pour le Changement, (ADC), ont annoncé, mercredi, lors d'une conférence de presse, qu'ils n'accepteront pas le Chef de l'Etat qui sera issu de la présidentielle, du 28 juin prochain estimant que cette consultation électorale est "anticonstitutionnelle". Ce message de l'opposition qui se trouve par ailleurs dans une lettre ouverte adressée au Chef de l'Etat burundais, aux Chefs d'Etat de la sous-région, à Ban Ki-Moon et Jean Ping, note que les violations faites à la loi et surtout à la Constitution de la République sont des violences au même titre que les autres.

Elles sont même plus à craindre que "les violences physiques" parce qu'elles violent l'état de conscience des citoyens conduisent à l'état de non droit qui peut conduire à une dictature, souligne l'ADC. Selon le député Léonard Nyangoma, président du Conseil National pour la Défense de la Démocratie (CNDD) qui a parlé au nom de ces partis, invoquer la loi dans des affaires politiques n'est pas chose aisée, mais de toute manière les responsables politiques doivent se mettre d'accord sur le minimum de consensus proclamé dans la Constitution burundaise. La CENI doit garantir à cet effet, la liberté, l'impartialité et l'indépendance du processus électoral, dit Nyangoma. La CENI a vu plusieurs dispositions en dépouillant plusieurs bulletins contenues dans des enveloppes non réglementaires, selon ce député de l'opposition burundaise. Nyangoma a par ailleurs indiqué qu'en plus de cette irrégularité et plusieurs soulevées, la CENI a validé la candidature unique pour la présidentielle en violation de la Constitution. Il se demande ce qui arriverait en cas de deuxième tour puisque "la Constitution stipule bien que seuls peuvent se présenter au second tour du scrutin les deux candidats qui ont recueilli le plus grand nombre de suffrages au premier tour". "En cas de désistement de l'un ou l'autre des deux candidats, les suivants se présentent dans l'ordre de leur classement au premier scrutin", indique-t-on. Ce passage prouve, selon Nyangoma, que la Constitution burundaise exige au moins que la compétition électorale au premier tour oppose deux candidats. Il demande le dialogue pour la sortie de la crise issue des élections. Pour lui, les membres de la CENI ont peur que l'on dise qu'ils ont échoué dans leur mission et malheureusement c'est une évidence. Ils ne doivent pas s'en offusquer. L'ADC demande au parti au pouvoir d'accepter l'annulation des élections communales et le report des élections. Ces mêmes partis se disent prêts à accepter que les institutions restent en place le temps qu'il faudra pour s'entendre sur un calendrier des prochaines échéances qui se feraient en temps raisonnable. Les difficultés financières pour organiser d'autres élections, note l'opposition burundaise, peut être réglée par la compilation de certaines élections notamment les communales et les législatives qui pourraient se tenir dans un même scrutin. Les présidentielles et les sénatoriales se dérouleraient ultérieurement, l'important étant que tout le monde y gagne par des élections apaisées, acceptées, libres et régulières, note l'opposition burundaise. Léonard Nyangoma a par ailleurs annoncé que leurs membres élus dans les conseils communaux ne vont pas y siéger et que les partis réunis au sein de l'ADC ne participeront pas aux élections législatives si rien n'est fait.